



N°29 octobre 2018

13

C'est le nombre de Pacte Civil de Solidarité (PACS) enregistrés à la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. C'est à cette date que la loi a transféré l'établissement des PACS des tribunaux d'instance vers les mairies. Il est toujours possible de se pacser chez le notaire de son choix.

Le PACS n'est pas un mariage, la signature des conventions de PACS se fait en présence d'un officier d'état civil mais ne donne pas lieu à une cérémonie civile.

Durant cette même période nous avons célébré quatre mariages.

Toujours à propos du PLUI

Nous vous informons une nouvelle fois sur l'avancée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI). La 2^{ème} réunion avec les Personnes Publiques Associées (Préfecture, Région, Département, SCOTERS, SDEA, Chambre d'Agriculture, Alsace Nature, ...) s'est tenue le 4 octobre dernier. Les remarques formulées à cette occasion par les différents services, au niveau du zonage et du règlement seront analysées et intégrées ou non dans la version définitive. Cette dernière sera validée par les élus de la Communauté de Communes par un arrêté début janvier.

Au printemps s'ouvrira une enquête publique qui permettra une nouvelle fois aux habitants d'apporter leurs remarques éventuelles. La validation du PLUI par les élus est prévue en décembre 2019 pour application à partir du 1^{er} janvier 2020.

En sachant que c'est un document stratégique sur l'évolution du territoire pour

les 15 à 20 ans à venir, nous ne pouvons que vous encourager à consulter le document disponible en mairie. L'enquête publique (à ce jour la date exacte n'a pas encore été arrêtée) vous permettra de formuler vos remarques auprès du commissaire enquêteur.



A vos agendas



Invitation au 100^{ème} anniversaire Commémoration du 11 novembre

La commune vous invite à la cérémonie avec dépôt de gerbe qui aura lieu au monument aux morts à 11 heures.

A la demande de l'Etat, les cloches des églises de tous les villages de France sonneront à la volée à 11 h durant une dizaine de minutes.

Les enfants de l'école élémentaire participeront à la cérémonie.

La cérémonie sera précédée d'un culte œcuménique à 10 heures

A l'issue de la manifestation, une réception sera donnée dans la salle communale.

Cordiale invitation à tous.



Autres dates à retenir :

- ❖ Fête paroissiale : **dimanche 4 décembre à 14h00** à la salle des fêtes de Quatzenheim
- ❖ Le **samedi 8 décembre à 18h30**, comme tous les ans, pour se préparer à Noël, la communauté catholique célébrera **une messe à l'école de HURTIGHEIM**.
- ❖ Fête de Noël des personnes âgées : **mardi 18 décembre à la Salle Communale**

Campagne nationale de la banque alimentaire



**Banque Alimentaire
du Bas-Rhin**

**Nous vous remercions d'avance
pour votre générosité.**

Vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre 2018

En raison du faible volume déposé les dernières années, comme en 2017 il n'y aura plus de point de collecte à la mairie ni dans le village. Néanmoins nous restons partenaire de l'opération, et nous vous encourageons fortement à apporter vos provisions au SUPER U de TRUCHTERSHEIM ou de WOLFISHEIM.

Fenêtres de Noël et confection de décors



**Éclairez vos fenêtres....
Mettez de la lumière....
Illuminez votre maison**

Les soirs du **1er au 24 décembre** ou les **4 dimanches soir avant Noël**, mettez une bougie devant votre fenêtre.

Venez à la mairie le **mardi 27 novembre**, un petit photophore vous sera offert. Si vous avez du mal à vous déplacer, Nathalie FORRLER, conseillère municipale aura le plaisir de vous le déposer, tel : 06.85.08.08.59
Merci à tous ceux qui participeront à l'illumination de nos fenêtres de Noël.

Les volontaires qui souhaitent participer aux ateliers de fabrication de décors de Noël pour embellir notre village à l'approche des fêtes, sont les bienvenus ! Rendez-vous les mardi soir, à l'ancienne forge chez Mme Haessig Anna au 11 impasse de la Paix (Contact : Nathalie FORRLER au 06.85.08.08.59).

Marchons vers la santé

Mme Muriel LICKEL, infirmière libérale, rattachée à l'association Asalée (action de santé libérale en équipe) se propose d'animer un groupe de marche à Hurtigheim :

tous les lundis de 14 à 15h à partir du lundi 05 Novembre.

La marche permet, entre autres bienfaits, de :

- regagner de l'énergie,
- améliorer le sommeil,
- réduire le stress, l'anxiété et la tension artérielle,
- réduire les risques de maladie et allonger votre espérance de vie



Activité non payante. Renseignements : Muriel Lickel : 06.19.01.48.80

Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales

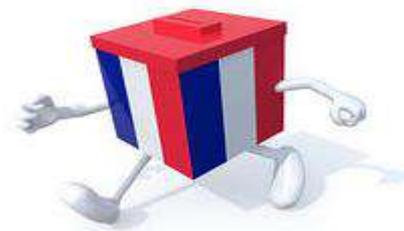
La loi du 1^{er} août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces changements sont détaillés dans la circulaire du 12 juillet 2018 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Un Répertoire Electoral Unique est mis en place, et sa gestion est confiée à l'INSEE. Cela permet d'éviter les doublons d'inscription et de faciliter les échanges entre tous les acteurs concernés par les élections : Communes, Préfectures, Tribunaux.

Les électeurs bénéficient de **plus de souplesse** pour s'inscrire sur les listes électorales puisqu'elles sont désormais permanentes tout au long de l'année. C'est la fin de la révision limitée de septembre à décembre. **Dès le 1^{er} janvier 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent un tour de scrutin.**

Attention, 2019 est une année transitoire, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

A l'issue du scrutin, les inscriptions seront à nouveau rouvertes.



Infos déchetteries

Horaires d'hiver à l'issue de la fermeture de Dossenheim

Fermeture de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg pour travaux du 12 novembre 2018 au 12 janvier 2019.

En contrepartie la déchetterie de Pfulgriesheim sera ouverte du lundi au vendredi de 14 à 17 heures et le samedi de 9 à 17 heures

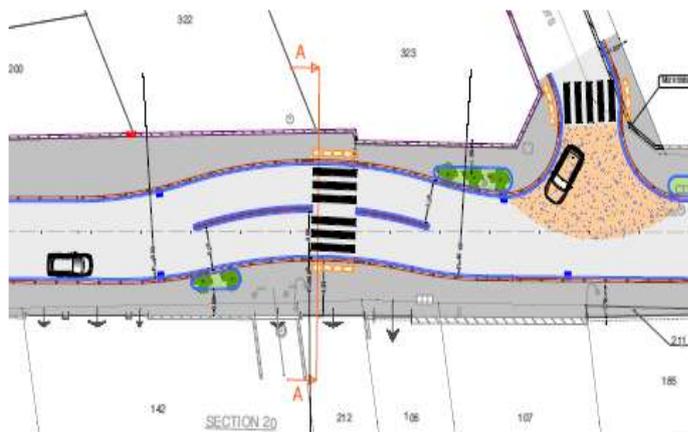
Jours	Horaires hiver du 12/01/19 au 30/03/19	
	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim
Lundi	14h – 17h	fermé
Mardi	fermé	14h – 17h
Mercredi	14h – 17h	14h – 17h
Jeudi	fermé	14h – 17h
Vendredi	14h – 17h	fermé
Samedi	9h – 17h	9h – 17h



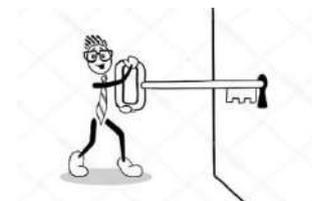
Principales décisions du Conseil Municipal

✓ **Achats de terrains** : Le conseil municipal a validé l'acquisition de trois parcelles le long de la rue de l'Ecole afin de permettre un élargissement à six mètres de la voirie. Afin de permettre l'élargissement du débouché de la rue de l'Ecole et de la rue Principale, deux parcelles ont été rétrocédées gracieusement à la Commune.

✓ **Aménagement de la voirie** : Le projet définitif du déplacement de l'îlot à hauteur du 15 route des Romains a été approuvé. Suite aux nouvelles constructions et à la demande du Département, une chicane sera aménagée, les deux voies seront séparées par des pavés franchissables. Les trottoirs seront élargis. Le montant total des travaux s'élève à 98 000 € hors-taxe, dont 30 339 € sous emprise Départementale pour la chaussée, et 67 661 € demeurent à la charge de la Commune. L'appel d'offres de ces travaux sera publié d'ici la fin d'année, et le chantier démarrera au printemps.



- ✓ **Réseaux** : Dans le cadre du projet de nouvelle école, la mise en souterrain des réseaux électricité basse-tension, télécom, et câble est projetée. La commande a été passée à Electricité de Strasbourg pour un montant de 14 737,76 € HT, et auprès d'Orange pour 2 500 € HT. Les travaux se dérouleront au premier trimestre 2019.
- ✓ **Eclairage public** : La mise en place d'éclairage public rue de la Paix a été confiée à l'entreprise SIRS, pour un montant TTC de 18 624,12 euros. Trois candélabres à LED, identiques à ceux installés impasse de la carrière, seront mis en place.
Les candélabres endommagés suite aux orages de l'été, rue de l'Ecole et dans d'autres secteurs du village ont tous été remis en service avant la période automnale. Il est à noter que ses travaux se sont faits en régie grâce au concours de l'adjoint au Maire, Claude GRIMM.
- ✓ **Protection des données** : Une convention a été passée avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du délégué à la protection des données. Après la réalisation d'un audit, un plan d'action sera mis en place pour la mise en conformité avec la loi.



Brèves

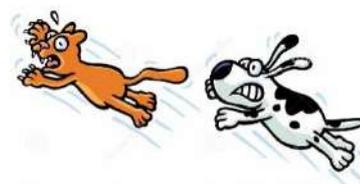
- ✓ **Géothermie** : Le 23 janvier 2018, la société FONROCHE a déposé une demande de permis de construire pour bâtir, sur le lieu-dit Buehl, à Hurtigheim, une centrale de géothermie. S'agissant d'une installation à caractère industriel, c'est la Direction des Territoires du Bas-Rhin, rattachée à la Préfecture, qui a instruit ce dossier, après enquête publique pour déterminer l'utilité publique du projet. Le permis a été accordé le 6 juin 2018. La société Fonroche nous a communiqué que les préparatifs du chantier se feront dans les prochaines semaines pour un début de forage prévu durant l'été 2019. Fonroche mettra prochainement un site internet en ligne pour que tout un chacun puisse suivre l'évolution du chantier.



- ✓ **Nouvelles écoles** : A Furchenheim, les fondations de l'école élémentaire et du périscolaire seront coulées à partir du 5 novembre 2018. Les travaux se termineront au printemps 2020.

Du côté de Hurtigheim, le permis de construire portant rénovation et extension de l'école maternelle a été accordé le 9 octobre 2018. Le chantier débutera dès que l'école de Furchenheim sera opérationnelle.

Rappel concernant nos amis les bêtes :



Nous déplorons une recrudescence des incivilités concernant les propriétaires de chiens. Nous vous rappelons donc, qu'en vertu de l'article 213 du code rural, il est impératif de tenir vos animaux en laisse lors de vos promenades dans les rues du village et de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir leur divagation. En cas de dégât causé par un animal sur la voie publique, la responsabilité du propriétaire est engagée.

De trop nombreuses déjections canines sont à déplorer sur le terrain de football rue de l'Ecole. Par respect pour les élèves et les enfants du village qui ont l'habitude de fréquenter ce lieu, nous vous remercions de ne pas transformer ce lieu en espace de liberté pour votre chien lors de vos promenades.



Nous ne pouvons que vous inciter à laisser les trottoirs aussi propres que vous souhaiteriez les trouver chaque jour lors de votre promenade avec votre animal.